

La procédure MAIF à faire pour tout accident (blessure...) lors d'une rencontre organisée dans le cadre des activités du FLDignois

La procédure est la suivante (*et à respecter scrupuleusement...*) :

- Etablir une feuille de match et indiquer qu'il y a eu un accident (*elle restera au niveau de l'Association en cas de besoin*),
- Faire remplir l'imprimé MAIF (**VERSO & RECTO**) par le médecin (ou hôpital si visite aux urgences) avec la constatation de la blessure,
- Prévenir le Président, c'est lui qui déclare l'accident à la MAIF pour obtenir l'ouverture d'un dossier et avoir ainsi le numéro de dossier,
- Envoyer au Président, le plus rapidement, **TOUS** les documents scannés pour qu'il puisse les transmettre à la MAIF lors de la déclaration d'accident,
- Attention ! **bien indiquer que vous êtes membre de l'Association** (AFLDIGNOIS) sur l'imprimé MAIF,
- Faire copie au Président de TOUS les documents pour établissement d'un dossier en interne.

La MAIF va me demander de valider que le joueur est bien adhérent à notre Association et nous attribuer un numéro de dossier. Le FLDignois n'intervient que pour la validation d'appartenance au FL Dignois et **ensuite c'est le joueur qui gère avec la MAIF son dossier...**

Je reste toutefois à disposition pour tout renseignement complémentaire.

Mes amitiés.

Pierre VALENSI

Président du

Football Loisir Dignois

Port: 06.11.03.91.64

@ : afldignois@outlook.fr

Site : <http://afldignois.footeo.com>

